

## Robert Badinter, modèle d'humanisme et d'engagement



Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ses membres de rendre hommage à Robert Badinter, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice de 1981 à 1986 puis président du Conseil constitutionnel entre 1986 et 1995, en donnant son nom au futur groupe scolaire de la ZAC Centralité.

Homme politique, artisan de l'abolition de la peine de mort en France, Robert Badinter a marqué ses contemporains par son combat infatigable pour la justice, une justice éclairée et courageuse. « *Parce que notre école publique assume la lourde responsabilité d'éduquer, de former et d'inculquer aux générations futures les valeurs républicaines qui font le ciment de notre société, le nom de Robert Badinter sonnera comme un idéal d'humanité pour les élèves qui se succéderont au sein de ce nouvel établissement* » précise le maire, Eddie Aït.

Sa veuve, Elisabeth Badinter, a accepté que la Ville de Carrières-sous-Poissy honore son nom et son engagement. Décédé en février 2024, Robert Badinter fera son entrée au Panthéon le 9 octobre prochain.



## LE FUTUR GROUPE SCOLAIRE ROBERT-BADINTER DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY SE DÉVOILE

Après la reconstruction et l'extension de l'école élémentaire Jean-Giono, la municipalité poursuit son action pour la réussite de la jeunesse. Un nouveau groupe scolaire situé en bordure du parc Nelson-Mandela est annoncé. Il portera le nom de l'ancien Garde des Sceaux, Robert Badinter. Son ouverture prévisionnelle : septembre 2026.

Service communication de Carrières-sous-Poissy - 2025 - 01 39 22 36 00. Ne pas jeter sur la voie publique.





## S'engager pour la réussite éducative et anticiper la hausse des effectifs

Le nouveau groupe scolaire comptera 15 classes, dont 5 pour les élèves de maternelles et 10 pour les élémentaires. Il disposera d'un restaurant scolaire avec production sur place, d'un accueil périscolaire avec un accès différencié, d'espaces extérieurs qui viendront prolonger le parc Nelson-Mandela situé à proximité immédiate, ainsi qu'une « *rue aux écoliers* » pour sécuriser les cheminements piétons.

Il permettra d'accueillir entre 300 et 350 élèves. Cet établissement a été pensé pour être simple, fonctionnel, modulable, garantissant sécurité et bien-être aux élèves et personnels tout en étant performant sur le plan environnemental et énergétique.

## Une école exemplaire en matière d'environnement

Au cœur de la ZAC Centralité, un éco-quartier de 47 hectares, le futur groupe scolaire Robert-Badinter se distingue par une conception exemplaire en matière de développement durable, pensée pour l'avenir et le bien-être des enfants. Selon les principes de la haute qualité environnementale (HQE), il allie choix de matériaux écologiques, intégration paysagère et gestion responsable des ressources.

Cet équipement sera conforme à la RE 2020, la dernière norme environnementale et énergétique en vigueur pour les bâtiments neufs. Il ira même plus loin en respectant dès aujourd'hui des normes (notamment le seuil carbone) qui ne seront obligatoires qu'en 2028.

Ainsi, la structure du bâtiment reposera majoritairement sur le bois, matériau bio-sourcé renouvelable par excellence, dans la perspective du label « *Bâtiment bio-sourcé – Niveau 3* » du Ministère de la Transition écologique et de la Biodiversité. La végétation y occupera une place centrale, jusque dans les espaces de vie des élèves. Des arbres seront également plantés sous le préau, contribuant à créer un cadre apaisant, propice aux apprentissages et au bien-être.

En tout, 25 arbres de haute et moyenne tige viendront enrichir le site, accompagnés d'espaces de renaturation conçus pour prolonger les écosystèmes existants du parc Nelson-Mandela voisin. Cette continuité écologique renforcera la trame verte du quartier, dans le prolongement du Parc départemental du Peuple de l'herbe.

Autre particularité du projet : une toiture végétalisée sur plus de 50 % de sa surface, pensée comme une véritable « *cinquième façade* », dans le respect de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER). Elle jouera un rôle clé dans la régulation des eaux pluviales, en favorisant leur rétention dès le premier contact.

Les cours et les espaces extérieurs seront eux aussi aménagés avec soin, pour offrir des zones de jeux accueillantes tout en limitant l'imperméabilisation des sols et en optimisant la gestion de l'eau. Pour Édouard Barbade, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires et au périscolaire, « *cette école incarne l'ambition de la Ville qui est de construire un cadre éducatif à la fois innovant, respectueux de l'environnement et harmonieux avec son territoire* ».